Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-200041556-20261014-2026-076-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026

Communauté de communes
Portes de la Creuse en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2026-076** EN DATE DU : **14 OCTOBRE 2026**

ENFANCE/JEUNESSE : CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES

L'an deux mille vingt six, le quatorze octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de La Forêt du Temple, selon convocation le 07/10/2026, sous la présidence de Sylvain DUQUÉROIX, Président.

Madame Dorota MENARD a été désignée Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (24) : Mesdames et Messieurs
AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DUQUÉROIX Sylvain, GABAUDE Alexandra, LAFAYE Laurent, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, LASSAUGE Frédéric, MENARD Dorota, MERCIER Stéphane, MEYRAT Jean-Pierre, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, RAOULT Philippe, ROUSSILLAT Florence, SAUDER Damien, VIRMONT Fabien.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3)
Pierre GUYOT donne pouvoir à Annick CHEMISIER, Isabelle HUMBERT donne pouvoir à Jean-François BOUCHET, Annie MARCHAND donne pouvoir à Roger LANGLOIS,

EXCUSÉ (0)

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	24	27	27	27	0

Vu le Code général des collectivités territoriales – article L.1112-23,
qui autorise les établissements publics de coopération intercommunale à créer un conseil de jeunes et prévoit que sa composition et ses modalités de fonctionnement sont fixées par délibération de l'organe délibérant. Les dispositions relatives à la protection des données personnelles et à l'information des mineurs seront également prises en compte dans la mise en œuvre du dispositif.

Afin de favoriser la participation des enfants et des jeunes à la vie locale et leur permettre de contribuer aux projets du territoire, la Communauté de communes souhaite mettre en place un Conseil intercommunal de jeunes.

Le projet prévoit la création d'un CIJ destiné aux élèves du CM2 à la 6ème, âgés d'environ 10 à 12 ans.

L'installation du CIJ est envisagée en 2027, pour un mandat de deux ans. Les membres se réuniraient au minimum une fois par trimestre.

Le CIJ aurait pour vocation de recueillir la parole des jeunes, de leur permettre de formuler des propositions et de construire des projets intercommunaux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la création d'un Conseil Intercommunal de Jeunes,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Sylvain DUQUÉROIX

CC Portes de la Creuse en Marche
23350 GENOUILLAC

Le secrétaire de séance
Dorota MENARD